

Notice Lisez-moi · v1.0

À lire avant d'utiliser le modèle Excel joint (3 feuilles : modèle · exemple rempli · cas d'usage)

Vérifiée au 21/08/2026

Loi n° 71-584 · CGI art. 269 & 283, 2 nonies · C. com. L.441-9/10

En 30 secondes

- **Le principe** : à chaque situation, vous facturez le **cumul d'avancement constaté** (poste par poste) **moins ce qui a déjà été facturé**. Jamais l'inverse, jamais « au feeling ».
- **Une situation EST une facture** : numérotation continue, mentions légales complètes, TVA, échéance, pénalités — et dès septembre 2026, transmission par votre plateforme agréée comme toute facture B2B.
- **La TVA se calcule TOUJOURS sur 100 % du HT** de la situation — jamais sur le montant après retenue de garantie (art. 269 CGI).
- **L'ordre du pied de facture change le net à payer** : HT → TVA → TTC → - retenue → - prorata → - acompte → net. Le modèle applique cet ordre et le verrouille.

La mécanique du cumul, pas à pas

- 1 **Constatez l'avancement** de chaque poste à la date d'arrêté (% cumulé depuis le début du chantier) — sur l'avancement réel, jamais sur les paiements reçus.
- 2 **Le modèle calcule le cumul HT** (marché HT × % cumulé), ligne par ligne, arrondi au centime à chaque ligne.
- 3 **Reportez le % antérieur** = le % cumulé de la situation précédente, ligne à ligne. Antérieur HT et montant de la présente situation s'en déduisent.
- 4 **Le pied applique l'ordre canonique** (voir ci-dessous) selon vos paramètres : taux de TVA, retenue, assiette, prorata, acompte imputé.
- 5 **À la dernière situation (100 %)**, le cumul doit reconstituer exactement le marché, avenants compris. C'est votre contrôle final — puis vient le DGD (modèle dédié WHY).

Le pied de facture — l'ordre canonique, sur l'exemple vérifié

Chantier 50 000 € HT, situation n° 2, TVA 10 %, retenue 5 % sur TTC, prorata 1,5 %, acompte de 5 000 € imputé (feuille « Exemple rempli » du modèle — chaque montant contre-vérifié par deux calculs indépendants) :

Montant de la situation HT (cumul 27 150,00 – antérieur 11 900,00)	15 250,00 €
TVA 10 % — sur 100 % du HT	1 525,00 €
Montant TTC de la situation	16 775,00 €
- Retenue de garantie 5 % (assiette TTC, paramètre)	- 838,75 €
- Compte prorata 1,5 % du HT	- 228,75 €
- Acompte imputé	- 5 000,00 €
NET À PAYER	10 707,50 €

⚠ **Le piège n° 1 — l'assiette de la retenue** : les pratiques divergent réellement sur le terrain. La loi n° 71-584 vise « 5 % des acomptes », donc des paiements **TTC** (notre défaut, pratique majoritaire des logiciels) ; certains marchés/CCAP la stipulent sur le **HT**. Le modèle en fait un **paramètre** : appliquez ce que dit VOTRE contrat. Dans tous les cas, la TVA n'est jamais réduite par la retenue. En autoliquidation, HT = TTC : la question disparaît.

Les cas d'usage intégrés

- **TVA à 20 %, 10 % ou 5,5 %** : 20 % en neuf ; 10 % en rénovation de logement de plus de 2 ans ; 5,5 % en rénovation énergétique — les taux réduits exigent l'attestation client, conservée avec le dossier. Deux taux sur un même chantier = deux sections ou deux situations, une par taux.
- **Sous-traitance = autoliquidation** : taux 0 dans le paramètre, facture HT, et la mention exacte « Autoliquidation — TVA due par le preneur, art. 283, 2 nonies du CGI ». Facturer la TVA à tort est l'erreur la plus coûteuse : le donneur d'ordre ne peut pas la déduire.
- **Acompte** : il s'impute sur les situations selon l'échéancier — mais on n'applique **jamais** retenue de garantie ni prorata sur la facture d'acompte elle-même (aucuns travaux exécutés à garantir).
- **Compte prorata** : 1 à 2 % du HT en général, déduit sur chaque situation puis régularisé par le gestionnaire du compte. Sans convention : 0.
- **Avenants et travaux supplémentaires** : des lignes de postes à part entière dès l'avenant signé — jamais une majoration invisible d'un poste existant.
- **Suivi de la retenue** : le modèle cumule la retenue à date, situation après situation. Un an après la réception, réclamez-la — avec notre modèle de **lettre de restitution de retenue de garantie** (banque de modèles WHY).

Questions fréquentes

Mon client conteste l'avancement ? La situation facture un avancement **constaté** : joignez le relevé d'avancement (et des photos datées). Le désaccord se règle sur le constat, pas sur la facture.

Pourquoi mes soldes tombent faux au centime ? Les arrondis : ils doivent être faits ligne par ligne, à chaque situation (le modèle le fait avec ROUND). Sur 15 postes et 8 situations, un arrondi global crée l'écart.

Dernière situation ou DGD ? La situation à 100 % solde la *facturation* ; le décompte général définitif récapitule ensuite tout le marché (avenants, révisions, retenue à libérer). Deux documents distincts.

Et la facturation électronique 2026 ? Les situations suivent le régime de toute facture B2B : émission via votre plateforme agréée, format Factur-X recommandé pour porter n° de situation, avancement et retenue.

Généré à la main aujourd'hui. Généré automatiquement demain ?

WHY Manager calcule vos situations depuis le devis : cumuls poste par poste, retenue, prorata, autoliquidation, arrondis maîtrisés au centime jusqu'au solde — et le suivi de la retenue à libérer. Un logiciel souverain, sans abonnement, conçu à Landas pour les PME du BTP. **why.eu**

Sources — Loi n° 71-584 du 16/07/1971 (retenue de garantie), Légifrance, en vigueur au 21/08/2026 · CGI, art. 269 (exigibilité de la TVA sur la totalité) et art. 283, 2 nonies (autoliquidation sous-traitance) · C. com., art. L.441-9/L.441-10 & D.441-5 (mentions, pénalités, indemnité 40 €) · pratiques constatées auprès des éditeurs et références comptables (août 2026). Document d'information de la banque de modèles WHY (why.eu/modeles), v1.0 — 21/08/2026. Ne constitue pas un conseil juridique ou comptable ; en marché public (CCAG Travaux, révisions, avance forfaitaire), rapprochez-vous de votre maître d'œuvre ou comptable.